

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de certaines feuilles d'aluminium originaire de Chine
(Réglementation antidumping)**

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 973/2012 (JO L 293/12) une enquête a été ouverte sur le contournement éventuel de mesures antidumping en vigueur à l'importation de certaines feuilles d'aluminium originaires de Chine, instaurant, à compter du 24 octobre 2012, l'enregistrement des importations de *feuilles d'aluminium, d'une épaisseur comprise entre 0,008 mm et 0,018 mm maximum, sans support, simplement laminées, présentées sous le forme de rouleaux de feuilles non recuites, d'une largeur dépassant 650 mm et d'un poids supérieur à 10 Kg* relevant du code TARIC 7607.11.19 20.

A l'issue de cette enquête, cet enregistrement est supprimé et l'enquête est clôturée sans institution de droits, en application du règlement (UE) n° 638/2013 – L 184/2013.